

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 23 février 2021**, à **19 h 30**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100-945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Stéphane Lapierre, président du Conseil d'administration.**

**PRÉSENCES**

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Mathieu BARBEAU — Parent (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — personnel professionnel (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Christian PLEAU — directeur général (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — personnel cadre sans droit de vote (Teams)

Mélanie CHAREST — directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

**ABSENCES**

Patricia BERNARD — Communauté

Sonia FALARDEAU — personnel soutien

**INVITÉS**

Julie AUBIN — directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines

Guillaume MÉTIVIER — directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. CONSTATATION DU QUORUM**

Le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 23 février 2021.

**1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C.A. 046-20-21**

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Guy Langlois d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1. Constatation du quorum;
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour.
2. Intervention du public
3. Procès-verbal
  - 3.1. Séance ordinaire tenue le 26 janvier 2021;
  - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021.
4. Correspondance et documents informatifs
  - 4.1. Guide d'accès à la formation des membres du Conseil d'administration.
5. Rapports
  - 5.1. Rapport du président du Conseil d'administration;
  - 5.2. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs;
  - 5.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
  - 5.4. Rapport du Comité de vérification;
  - 5.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
6. Affaires reportées pour prise de décision
  - 6.1. Mandat du Comité de vérification et son calendrier de travail pour l'année 2020-2021.
7. Affaires nouvelles pour prise de décision
  - 7.1. Orientation budgétaire 2021-2022 - Adoption;
  - 7.2. Objectifs, principes et critères de la répartition des ressources financières 2021-2022 - Adoption;

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

- 7.3. Aliénation d'une partie du lot 6 292 817 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (entrée rue de Rochebelle);
- 7.4. Plan de la relève – Adoption.
- 8. Présentation sans prise de décision – période réservée aux invités, directions de services
  - 8.1. Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 – Modification.
- 9. Affaires et questions diverses
  - 9.1. Période de questions et tableau des suivis.
- 10. Dossiers à huis clos
- 11. Levée de la séance

## **2.0 INTERVENTION DU PUBLIC**

La secrétaire générale mentionne qu'il n'y a aucune demande d'intervention du public pour la séance ordinaire du 23 février 2021.

## **3.0 PROCÈS-VERBAL**

### **3.1. SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 26 JANVIER 2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I -13.3);

**C.A. 047-20-21**

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Stéphane Lapierre et résolu unanimement :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 janvier 2021;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 janvier 2021 tel qu'il a été rédigé.

### **3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2021**

Le directeur général mentionne qu'il a reçu le retour de consultation de la Ville de L'Ancienne-Lorette concernant le *Plan triennal de répartition*

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

*et de destination des immeubles 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 et prévisions de clientèle, adopté par le Conseil d'administration le 26 janvier 2021.*

À cet effet, le directeur général mentionne que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'expose aucun commentaire et que la lettre de la Ville de L'Ancienne-Lorette à ce sujet a été déposée sur la plateforme de gouvernance scolaire.

#### **4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS**

##### **4.1. GUIDE D'ACCÈS À LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La secrétaire générale présente le document du Ministère de l'Éducation du Québec présenté par l'École nationale d'administration publique concernant la formation obligatoire des membres du Conseil d'administration.

Elle explique que ce document résume la procédure à suivre pour accéder correctement à la plateforme pour suivre la formation obligatoire et permettre à l'École nationale d'administration publique de délivrer un suivi du pourcentage d'acquisition de la formation par chacun des membres du Conseil d'administration.

Elle réitère son soutien aux membres qui éprouvent des difficultés à accéder à la formation obligatoire.

#### **5.0 RAPPORTS**

##### **5.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Stéphane Lapierre remercie tous les membres du Conseil d'administration d'être présents.

Il demande aux membres de compléter les deux évaluations envoyées par courriel par la Direction du service du secrétariat général et des communications après chaque séance du Conseil d'administration.

À cet effet, il explique que cela lui permet d'en prendre connaissance, mais aussi, permet au Comité de gouvernance et d'éthique d'en faire une compilation anonyme dans un objectif d'amélioration continue.

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 23 février 2021**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Lesdites évaluations permettront aussi de produire une évaluation de la performance de notre Conseil d'administration à la fin d'année.

Également, il explique qu'il a reçu de l'École nationale d'administration publique le pourcentage d'acquisition de chacun des membres du Conseil d'administration. Ainsi, il invite les membres n'ayant pas complété leur formation de la compléter dans les meilleurs délais.

**5.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

Christian Pleau informe les membres du Conseil d'administration que leur rémunération est maintenant réglée. Ils recevront prochainement leur premier paiement.

Il informe également les membres du Conseil d'administration des événements entourant la fermeture de l'école Marguerite D'Youville concernant la possibilité d'un variant Covid-19. À cet effet, il mentionne la rapidité de son équipe dans la gestion de cet événement. Par le fait même, il souligne l'excellence du niveau de communication et de collaboration des parents des élèves au regard des demandes de la Santé publique.

Finalement, il en profite également pour faire une tournée des faits saillants mensuels des différents services.

**5.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Martin Corbeil informe le Conseil d'administration que le Comité de gouvernance et d'éthique s'est rencontré le 15 février dernier.

Il mentionne que le Comité de gouvernance et d'éthique souhaite mandater un Commissaire à l'éthique et à la déontologie en attendant l'arrivée d'un règlement du ministère qui viendra sans doute déterminer les balises concernant l'analyse de ces dossiers.

Il demande aux membres du Conseil d'administration de bien remplir les deux sondages envoyés après chaque Conseil d'administration afin de pouvoir préparer une synthèse qu'il fera parvenir au président dans un objectif d'amélioration.

Il en profite également pour mentionner aux membres que la prochaine rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique aura lieu le 15 mars 2021.

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**5.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Marie des Neiges Genest informe le Conseil d'administration que le Comité de vérification s'est rencontré le 17 février dernier afin de déterminer le mandat dudit Comité et de son calendrier de travail.

Elle en profite également pour mentionner aux membres que la prochaine rencontre du Comité de vérification aura lieu le 24 mars 2021.

**5.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Magalie Deschênes informe le Conseil d'administration que le Comité des ressources humaines n'a pas de nouveau pour l'instant.

Elle en profite également pour mentionner aux membres que la prochaine rencontre du Comité des ressources humaines aura lieu le 23 mars 2021.

**6.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION**

**6.1. ADOPTION DU MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration doit instituer les trois (3) comités suivants :

- a) Le Comité de gouvernance et d'éthique où siègera d'office, la directrice du Service du secrétariat général et des communications ainsi que le directeur général;
- b) Le Comité de vérification où siègera d'office, le directeur des ressources financières et du transport ainsi que le directeur général;
- c) Le Comité des ressources humaines où siègera d'office, la directrice des ressources humaines ainsi que le directeur général;

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il sera permis à tous les membres du Conseil d'administration d'assister à titre d'auditeur libre aux autres comités sur lesquels ils ne siègent pas;

**CONSIDÉRANT** que chacun des comités devra tenir au moins trois (3) rencontres par année;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration a déposé à chacun des comités, un projet de mandat afin que ces derniers puissent l'accepter et proposer un calendrier de leurs travaux;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de vérification propose à ce que l'adoption du budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette du Centre de services scolaire des Découvreurs puisse faire partie de leur mandat;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de vérification propose à ce que l'adoption du budget des écoles, des centres de formation professionnelle et du centre d'éducation aux adultes puisse faire partie de leur mandat;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration considère que lesdits budgets demeurent dans les dossiers soumis directement à l'attention du Conseil d'administration;

**C.A. 048-20-21**

Il est proposé par Sébastien Boucher, appuyé par Émilie Fournier et résolu unanimement :

- 1) **D'ADOPTER** le mandat du Comité de vérification et son calendrier de travail pour l'année 2020-2021, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 48-20-21.

## **7.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION**

### **7.1. ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021-2022**

Parmi les choix budgétaires à effectuer annuellement, le Centre de services scolaire des Découvreurs doit statuer sur la répartition de l'allocation de base pour l'organisation des services et du montant de financement pour besoins locaux. Il s'agit essentiellement des revenus de taxes scolaires et de subvention pour équilibre allouée par le ministère de l'Éducation.

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

Les dépenses relatives à l'organisation des services concernent la gestion des écoles et des centres, les activités ayant lieu au siège social de l'organisme scolaire, comme l'administration générale, les ressources humaines, l'administration des ressources financières, des technologies de l'information et des équipements, et les activités d'entretien et de réparation, d'entretien ménager, de consommation énergétique, de protection et de sécurité.

Pour l'année 2020-2021, ces revenus représentent plus de 32M\$ soit environ 17% de l'ensemble du budget annuel des revenus prévus.

En prévision de l'année 2021-2022, le Centre de services scolaire des Découvreurs prévoit une augmentation de ces revenus de l'ordre de 730 000 \$ explicable par l'augmentation du nombre d'élèves.

Les orientations budgétaires proposées concernent donc l'affectation de ces revenus et, plus particulièrement, de la variation annuelle estimée.

À titre indicatif, le nombre d'élèves au secteur jeune est passé de 10 672 à 12 999 entre 2015 et 2020 alors qu'il est demeuré à peu près stable dans les secteurs de la Formation professionnelle (1000 ETP) et de la Formation générale aux adultes (500 ETP).

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la clientèle au secteur jeune;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de répondre aux besoins de plusieurs secteurs d'activités;

**CONSIDÉRANT** le retour de consultation favorable du Comité consultatif de gestion et du Comité de répartition des ressources du Centre de services scolaire des Découvreurs;

**C.A. 049-20-21**

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Vicky Lamontagne et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** les orientations budgétaires 2021-2022 tel que proposé dans le document présenté par la direction générale du Centre de services scolaire des Découvreurs, lequel document étant déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 49-20-21.



**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**7.2. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2021- 2022**

**CONSIDÉRANT** la recommandation que le Comité de répartition des ressources du Centre de services scolaire des Découvreurs a faite auprès du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs en vertu de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3);

**CONSIDÉRANT** la concertation effectuée par le Comité de répartition des ressources du Centre de services scolaire des Découvreurs auprès du Comité consultatif de gestion du Centre de services scolaire des Découvreurs en vertu de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3);

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire doit établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3).

**C.A. 050-20-21**

Il est proposé par Marie des Neiges Genest, appuyée par Martin Corbeil; et résolu unanimement :

- 1) **ÉTABLIR** les objectifs et les principes de la répartition des revenus du Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année 2021-2022 conformément au document intitulé *Objectifs, principes et critères de la répartition des ressources financières pour 2021-2022* déposé au soutien des présentes et déposé aux archives sous la cote C.A. 50-20-21;
- 2) **MANDATER** le directeur général à transmettre au Comité de répartition des ressources, une copie du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs dans lequel est consignée la présente décision motivée, et ce, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3).

**7.3. ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 6 292 817 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE QUÉBEC (ENTRÉE RUE DE ROCHEBELLE)**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Ville de Québec pour le réaménagement de la route de l'Église;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 23 février 2021**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** la problématique de créer des accès routiers à la bibliothèque Monique-Corriveau;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues sur la promesse de vente, jointe à la présente et à intervenir, entre la Ville de Québec et la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que des investissements majeurs doivent être prévus pour la réfection de l'infrastructure de cette entrée;

**CONSIDÉRANT** que la parcelle de terrain cédée sera dorénavant sous la responsabilité entière de la Ville de Québec;

**CONSIDÉRANT** les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ I-13.3);

**CONSIDÉRANT** les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**CONSIDÉRANT** la juste valeur marchande du terrain à 24 640 \$;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation du ministre n'est pas nécessaire en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* (RLRQ c. I-13.3, r. 7);

**CONSIDÉRANT** la résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs portant le numéro C.C. 079-18-19;

**CONSIDÉRANT** la disparition du Conseil des commissaires et de ses membres à la suite de la sanction du Projet de loi 40 le 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** que la transaction prévue à la résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs portant le numéro C.C. 079-18-19 demeure à faire en date des présentes;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Découvreurs et la Ville de Québec sont maintenant prêts à finaliser la transaction prévue à la résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs portant le numéro C.C. 079-18-19;

**Procès-verbal**  
**Conseil d'administration**  
**Séance ordinaire du 23 février 2021**  
**Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**CONSIDÉRANT** que la direction générale et la direction du Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Découvreurs souhaitent obtenir l'accord du Conseil d'administration nouvellement constitué en date du 20 octobre 2021, et ce, pour la poursuite de cette transaction;

**C.A. 051-20-21**

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Émilie Fournier et résolu unanimement :

- 1) **ENTÉRINER** la résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs portant le numéro C.C. 079-18-19, déposée au soutien des présentes et versé aux archives sous la cote C.A. 51-20-21;
- 2) **PROCÉDER** selon les modalités prévues à la résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs portant le numéro C.C. 079-18-19 sauf en ce qui a trait à l'obtention de l'autorisation du ministre qui n'est pas légalement requise, ladite résolution étant déposée au soutien des présentes et versé aux archives sous la cote C.A. 51-20-21;
- 3) **AUTORISER** le président du Conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs à signer et exécuter l'acte de vente et tous les documents requis en pareille matière et à faire toutes les démarches nécessaires afin de compléter l'aliénation dudit immeuble en temps opportun lorsqu'ils le jugeront dans le meilleur intérêt du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 4) **AUTORISER** le président du Conseil d'administration et le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs à recevoir le prix de vente à être versé à la signature du contrat notarié et à en donner quittance pour et au nom du Centre de services scolaire des Découvreurs.

**7.4. PROGRAMME DE RELÈVE DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

Le programme de relève du personnel de direction des établissements a pour objectif de cibler des candidats à l'interne de l'organisation ayant un intérêt pour la fonction de direction d'établissement et un profil compatible avec cette fonction afin de leur offrir un cadre

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

structuré de développement de leurs compétences en prévision d'une potentielle nomination.

Il permet aussi aux candidats de valider et solidifier leur intention de changement de carrière par des expériences terrain révélatrices et de tisser des liens avec d'autres futures directions.

Il est déployé environ aux années et demie ou selon nos prévisions de besoins.

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité des ressources humaines du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs d'adopter le *Programme de relève du personnel de direction des établissements Centre de services scolaire des Découvreurs*;

**C.A. 052-20-21**

Il est proposé par Guy Langlois, appuyé par Magalie Deschênes et résolu unanimement :

- 1) **ADOPTER** le *Programme de relève du personnel de direction des établissements Centre de services scolaire des Découvreurs* tel que présenté, ledit programme étant déposé au soutien des présentes et versé aux archives sous la cote C.A. 52-20-21.

## **8.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION – PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES**

### **8.1. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2023**

Christian Pleau informe le Conseil d'administration le *Plan d'engagement vers la réussite éducative 2018-2022* ayant été adopté par le Conseil des commissaires le 25 septembre 2018 a été prolongé d'une année pour s'arrimer avec le plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui se termine en 2023.

Cette demande ministérielle découle de l'application de l'article 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3) et ne change en rien le contenu de ce document.

## **9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du Conseil d'administration sont invités à poser leurs questions.

**Procès-verbal  
Conseil d'administration  
Séance ordinaire du 23 février 2021  
Centre de services scolaire des Découvreurs**

---

**10.0 DOSSIER À HUIS CLOS**

Aucun dossier.

**11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.A. 053-20-21**

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Stéphane Lapierre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du 23 février 2021.

Il est 21 h 23, le 23 février 2021.

Le président,

La secrétaire générale,

  
Stéphane Lapierre

  
Mélanie Charest